

## CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 07/06/18  
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 14/06/18  
Affichage le : 06/07/18  
Transmission préfecture le : 04/07/18  
AR Préfecture :  
N° : 078-227806460-20180622-lmc1103147A-DE-1-1  
Du : 04/07/18  
Délibération exécutoire le : 06/07/18

**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 22 juin 2018

**POLITIQUE B08 COOPÉRATION INTERNATIONALE  
ANNEXE FINANCIÈRE 2018-1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2020  
POUR LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DE LA VOUTE NUBIENNE  
DANS LA RÉGION DU FOUTA AVEC L'ASSOCIATION VOUTE NUBIENNE**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de MME MARIE-HÉLÈNE AUBERT ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil départemental du 20 octobre 2017 portant extension des délégations d'attribution à la commission permanente,

Vu la délibération du Conseil départemental « Yvelines, partenaires du développement – orientations 2015-2020 » du 27 novembre 2015 et le rapport d'orientation qui lui est annexé,

Vu la délibération de la Commission permanente du 18 novembre 2016 relative à la convention-cadre de partenariat avec l'association La Voute Nubienne pour la « promotion et diffusion des constructions « voute nubienne » dans la région du Fouta au Sénégal »,

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier,

Vu le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Approuve l'annexe financière 2018-1 avec l'Association Voute Nubienne, annexée à la présente délibération.

Autorise le Président à signer l'annexe financière,

Approuve le versement de la subvention en fonctionnement de 75 000€ à l'Association Voute Nubienne,

Dit que la dépenses sera imputée sur le chapitre 65 article 6574 du budget départemental 2018 et suivants.

*La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*

## COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 22 juin 2018

### **ANNEXE FINANCIÈRE 2018-1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2016-2020 POUR LA PROMOTION ET LA DIFFUSION DE LA VOUTE NUBIENNE DANS LA RÉGION DU FOUTA AVEC L'ASSOCIATION VOUTE NUBIENNE**

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire :

Votent POUR (34) : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Pierre Bédier, Georges Bénizé, Anne Capioux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Sylvie D'Esteve, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Cécile Dumoulin, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Janick Géhin, Josette Jean, Alexandre Joly, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Guy Muller, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Laurence Trochu, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

S'Abstient (1) : Yves Vandewalle.

Absents excusés (7) : Jean-Noël Amadei, Philippe Brillault, Pierre Fond, Didier Jouy, Michel Laugier, Karl Olive, Elodie Sornay.